

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 27 juin 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT DENIS LA CHEVASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, à dix-huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Madame Mireille HERMOUET Maire.*

*Convoqué le 21 juin 2023.*

**Présents :** HERMOUET Mireille - PELTIER Sylvie - FRAPPIER Catherine - TURPAULT Marie-Thérèse - ROUSSEAU Françoise - RENAUD Franky - JAULIN Denis - BOUDEAU Richard - VERDEAU Fredy - DURAND Christophe - CHARRON Aline (arrivée 20h) - RETAILLEAU Sabine - CAUNEAU Bernard conseillers municipaux formant la totalité des membres en exercice.

**Absents :** PROUST Didier - BAUDILLON Ludovic (ayant donné pouvoir) - PERSICO Maryline - ROUSSEAU Mathieu CHIRON Corinne (ayant donné pouvoir)

**Secrétaire de séance :** CAUNEAU Bernard

### 1. Taxe d'aménagement : taux et exonérations

*Délibération DE-2023-038 en Préfecture le 29/06/2023 -n°085-218502086-20232906-DE\_2023\_038\_DE*

Madame le Maire rappelle les délibérations antérieures que le Conseil Municipal avait validé :

- Délibération du 24/04/2018 : taux de la Taxe aménagement zones d'aménagements économiques (st denis/Les Lucs, La Bernette, Les Amblardières) : 3 %
- Délibération du 19/10/2021 : taux de la Taxe aménagement sur notre territoire : 2,6 %

Depuis le PLUiH, certaines parcelles se trouvent sur 2 zonages. Madame le Maire propose d'uniformiser le taux à 3 %.

En ce qui concerne les exonérations, Madame le Maire indique la poursuite de l'exonération des locaux d'habitation et d'hébergement qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° du 1 de l'article 1635 quater D (art. 1635 quater E, 1°CGLI).

### 2. Séjours été 2023 de l'Accueil de loisirs : participation financière d'un accueil de loisirs (Bellevigny) remboursement transport / validation de la convention

*Délibération DE-2023-039 en Préfecture le 29/06/2023 -n°085-218502086-20230629-DE\_2023\_039\_DE*

Madame le Maire informe que dans le cadre des départs en séjours des enfants de l'accueil de loisirs, l'accueil de loisirs fait intervenir une compagnie de transport pour effectuer les allers / retours du lieu de séjour (Boufféré). Afin de réduire les coûts, l'accueil Ilot Mômes s'associe à l'Association Jeunesse Bellevilloise (AJB) qui part également en séjour sur Boufféré.

La compagnie de transport assurant le déplacement des enfants est la suivante : « Autocars Hervouet France ».

La commune de Saint Denis la Chevasse, s'engage à payer la facture du transport dans sa globalité. L'Association Jeunesse Bellevilloise (AJB) remboursera sa quote part, soit 292,50 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la participation financière de l'AJB pour le transport lié aux séjours d'été 2023.

### **3. Modification des statuts**

*Délibération DE-2023-040 en Préfecture le 29/06/2023 -n°085-218502086-20230629-DE\_2023\_040\_DE*

Madame le Maire informe que trois écoles de musiques associatives (Atelier musical Vents d'ouest, École de musique Nord-Vendée et École de musique Le Poiré-Beignon) ont engagé une réflexion depuis plusieurs mois pour créer une nouvelle école d'enseignement musical à l'échelle de tout le territoire, dénommée « École de musique intercommunale Vie et Boulogne ».

L'objectif recherché est de fédérer, mutualiser les moyens pédagogiques et administratifs pour développer les compétences et promouvoir l'enseignement musical au plus grand nombre.

Cet objectif s'inscrit parfaitement dans le projet du territoire Vie et Boulogne. Aussi, afin de pouvoir soutenir financièrement cette initiative à l'échelle communautaire, il est proposé de modifier les statuts de la communauté de communes Vie et Boulogne.

Ces équipements de « La Boirie » et « Les jardins de l'aumônerie » sont gérés depuis plusieurs années par la CCVB et loués à deux associations au titre des compétences « gestion des zones d'activité économiques » et « soutien aux organismes publics ou privés œuvrant dans les domaines de l'aide à l'emploi, l'accompagnement et l'insertion vers l'emploi ».

Par ailleurs, il est proposé de retirer la compétence « Espace Saint Jacques de Palluau », le bien immobilier ayant été cédé récemment à la commune de Palluau.

Enfin, il convient également de préciser que les fonctions de receveur de la Communauté de Communes sont désormais assumées par le Trésorier du service de gestion comptable de Challans et non plus la trésorerie du Poiré sur Vie.

### **4. Numérotation de voirie : rue Georges Clemenceau**

*Délibération DE-2023-041 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE\_2023\_018\_DE*

Madame le Maire informe que dans le cadre de la réalisation de 2 locatifs (M. et Mme BERTHELOT), il est nécessaire d'ajouter le numéro de voirie 32 bis pour la rue Georges Clémenceau.



## 5. Présentation par le CME du projet « boum solidaire »

Le Conseil Municipal des enfants a présenté leur projet de boum solidaire qu'il souhaite organiser pour l'automne 2023.

C'est une soirée dansante dédiée aux enfants de la commune du CE1 jusqu'à la 6<sup>ème</sup> permettra de faire des dons à une association qui aide les personnes.

Le choix de l'association s'est porté sur les « Restos du cœur », celle-ci aide des familles entières à se nourrir, à se loger, à soigner les bébés, à aider pour la scolarité.

La boum aura lieu le 20 octobre 2023 à la Salle Ocarina sur inscription. Les enfants devront apporter des denrées non périssables en guise de paiement d'entrée.

La soirée sera animée par un DJ professionnel. Emilie, leur animatrice sera présente ainsi que des adultes bénévoles pour assurer la sécurité. Durant la soirée, il y aura un bar gratuit sans alcool et un buffet salé/sucré.

Un journaliste de Ouest-France sera également convié à cette soirée.

La remise officielle des dons pourra s'effectuer lors de la soirée ou à une date ultérieure.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le projet des jeunes élus. Madame Le Maire a par ailleurs félicité les jeunes élus pour l'esprit de

## 6. Informations diverses

### LES FLORALIES

Les 13<sup>ème</sup> Florales internationales s'invitent à la Chabotterie du 17 au 26 mai 2024. Environ 200 000 visiteurs seront attendus sur 10 jours.

Ce sera la fête du végétal avec des scénographies magistrales qui seront présentées sous le thème « Jeux de Fleurs ». Au-delà de 10 jours de fête sur le site, le département souhaite mobiliser tous les

Vendéens à embellir leur commune. Un appel à projet va être lancé, ainsi qu'un concours pour les professionnels.

#### BULLETIN MENSUEL

La distribution du bulletin mensuel sera assurée par les élus pour le mois de juillet entre le 17 et le 19 juillet. Il n'y aura pas de bulletin pour le mois d'août.

Un appel auprès de bénévoles va paraître dans le prochain bulletin pour la distribution en remplacement de la Sté SOS DISTRIB jusqu'au mois de décembre.

Si aucun bénévole ne se manifestait, une réflexion sur une distribution tous les 2 mois sera envisagée.

#### INFOS DIVERSES :

- Le vendredi 28 juillet - **SARDIONYSIENNE**
- Le samedi 9 septembre 2023 de 10h à 12h aura lieu la **cérémonie des nouveaux arrivants**.
- **Prochain Conseil** : Mardi 19 septembre 2023 à 19h30

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h.